



SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

CONSULTATION

2020 - 2022

**INSTALLATION DE FILETS DE COLLECTE DES DECHETS
PLASTIQUES EN SORTIE DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES**

Date limite de dépôt : vendredi 7 août 2020 à 14h.

Devis à établir à : Syndicat de bassin de l'Elorn
Ecopole – Guern ar piquet
29 460 Daoulas

Maître d'ouvrage : Syndicat de bassin de l'Elorn

Contact technique : Jérôme VASSAL – jerome.vassal@bassin-elorn.fr
02 98 25 93 51 / 06 28 78 25 02

Juillet 2020

Structure candidate :

SOMMAIRE

- I. Contexte
- II. Nature de l'intervention
- III. Localisation de la zone d'intervention
- IV. Détails des prestations
- V. Calendrier de réalisation
- VI. Présentation des réponses par les candidats
- VII. Jugement des offres

ANNEXE

Bordereau des prix unitaires

I. Contexte

Le Syndicat de bassin de l'Elorn est un Etablissement Public Territorial de Bassin. Il met en œuvre des actions de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, et assure des missions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité, sur son territoire.

Le Syndicat est animateur du site Natura 2000 « Rivière Elorn » dont le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral en mars 2011. Dans le cadre de l'animation du site, le Syndicat a mis en place un contrat Natura 2000 de ramassage et de tri des macro-déchets suivant le protocole OSPAR/DCSMM* sur 1 000 mètres de berge de l'Elorn sur la commune de Loperhet en 2019.

Pour aller plus loin sur la thématique des macro-déchets plastiques présents sur l'Elorn, le Syndicat s'est engagé dans un programme européen INTERREG « Preventing Plastic Pollution » ayant pour objectif d'analyser plus finement les macro-déchets transitant par l'Elorn et leurs sources de contamination sur une durée de 3 ans, mais également de mettre en place un volet de communication et de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.

La présente consultation s'intègre dans le cadre des actions programmées dans le projet INTERREG. Ce projet, approuvé par le Programme France (Manche) Angleterre, bénéficie de financement via le Fonds Européen de Développement Régional.

II. Nature de l'intervention

La présente consultation concerne la conception, la fourniture et la pose de filets de rétention des macro-déchets plastiques sur au moins 3 exutoires de réseaux d'eaux pluviales des communes de Landerneau, Landivisiau et Sizun (département du Finistère), avec possibilité en option d'équiper 2 exutoires supplémentaires.

III. Localisation de la zone d'intervention

La zone d'intervention concernée par l'opération de collecte des macrodéchets plastiques se situe sur le territoire du bassin versant de l'Elorn.

La collecte en sorties d'eaux pluviales est prévue sur les communes de Landerneau, Landivisiau et Sizun, situées sur le cours de la rivière Elorn.

Un certain nombre de sorties pluviales ont été repérées et numérotées sur la carte ci-après, dont une partie font l'objet d'un projet d'installation de filets de collecte ; la description des sites concernés est précisée au chapitre IV.

L'opération étant prévue sur une période de 3 années, le déplacement de certains des équipements d'une sortie à une autre pourra être opéré d'une année à l'autre selon les résultats.

* OSPAR : *nom d'une convention européenne ayant pour objectif de protéger et préserver l'Atlantique du Nord-Est et ses ressources. La commission OSPAR porte un programme de suivi des macrodéchets « Marine Litter » dans le cadre de son plan d'action « déchets marins ».*

DCSMM : *Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.*



IV. Détails des prestations

Il est prévu d'installer au minimum 3 filets de rétention des macro-déchets, sur une sortie d'eaux pluviales de chacune des communes de Landerneau, Landivisiau et Sizun, pour collecter les déchets d'une taille minimale de 5 mm avant tri et catégorisation selon la grille OSPAR.

Selon les modalités techniques et financières proposées, 2 autres filets pourront être installés sur des sorties complémentaires, sur la commune de Landerneau.

Les filets installés devront être adaptés aux différentes caractéristiques des sorties pluviales rencontrées, et permettre leur manutention aisée pour la fixation, le décrochage et le relevage des filets, pour vidage dans des véhicules ou bacs de récupération.

Ils devront être conçus pour collecter et retenir les déchets, sans obturer la capacité hydraulique d'évacuation des réseaux eaux pluviales entre 2 relevages, et sur la durée totale de l'opération, prévue sur 3 ans.

Une dizaine maximum de relevages et vidages des filets est prévue annuellement ; cette fréquence sera adaptée aux conditions météo et aux vitesses de remplissage des filets constatées.

Les emplacements et caractéristiques des sorties pluviales pré-retenues sur les 3 communes sont exposés ci-après ; leur choix a été fait selon les caractéristiques des activités et surfaces des impluviums collectés, des possibilités d'accès motorisé et de manutention aisée pour l'installation, l'accroche et l'enlèvement des filets pour collecte des déchets :

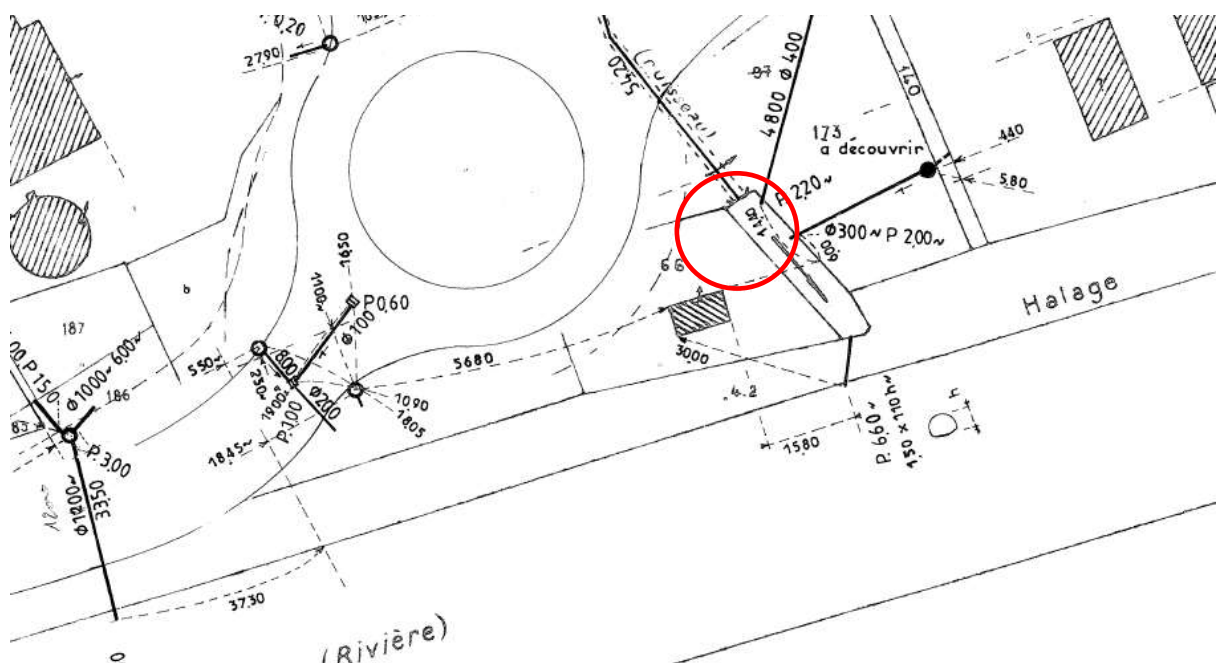
- Sur la commune de Landerneau, les sites retenus sont les sorties n°2, 3 et 4 :



Sortie n°2 : (en rive droite de l'Elorn, en aval d'une zone commerciale – sortie d'un aqueduc en demi-cercle, de diamètre 1 400 mm) – radier béton de 2 mètres de largeur.

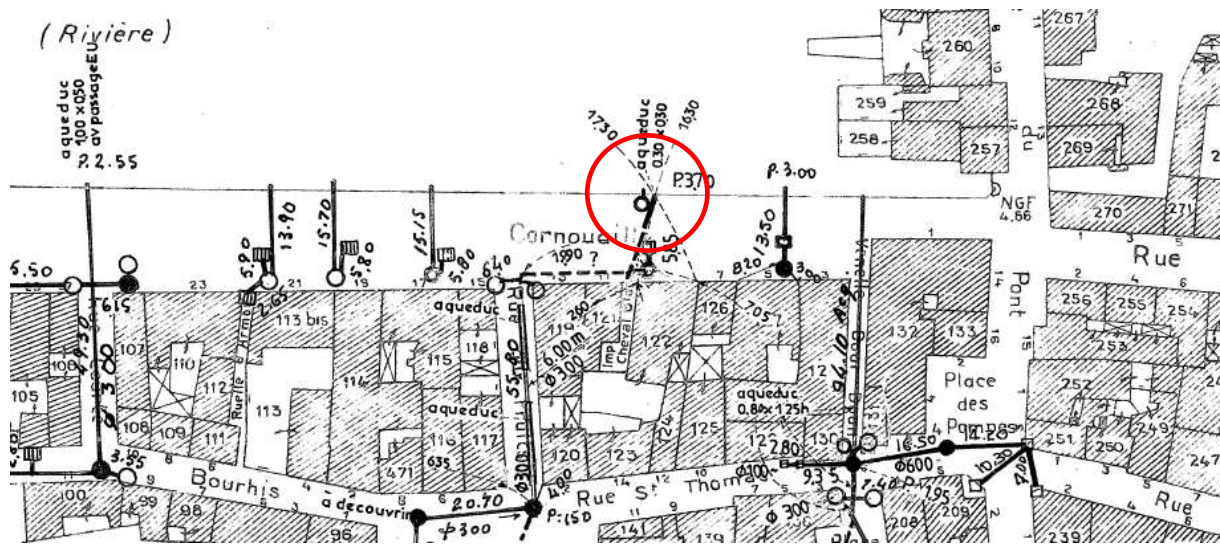
Cette sortie correspondait autrefois au busage d'un ruisseau aujourd'hui détourné, et ne recueille maintenant que les eaux pluviales d'une zone commerciale. Le rejet se fait dans un fossé profond, à l'amont de l'écoulement du ruisseau détourné. Il n'apparaît pas indispensable a priori d'intercepter la totalité de la hauteur de cette sortie, dont la section apparaît surdimensionnée pour les débits prévus.

Le site est grillagé, accessible à pied par un portillon. Le dégagement d'un accès, par débroussaillage du roncier en place, a été réalisé par les services communaux pour la pose du matériel. Un radier béton fera support pour l'accroche du filet.



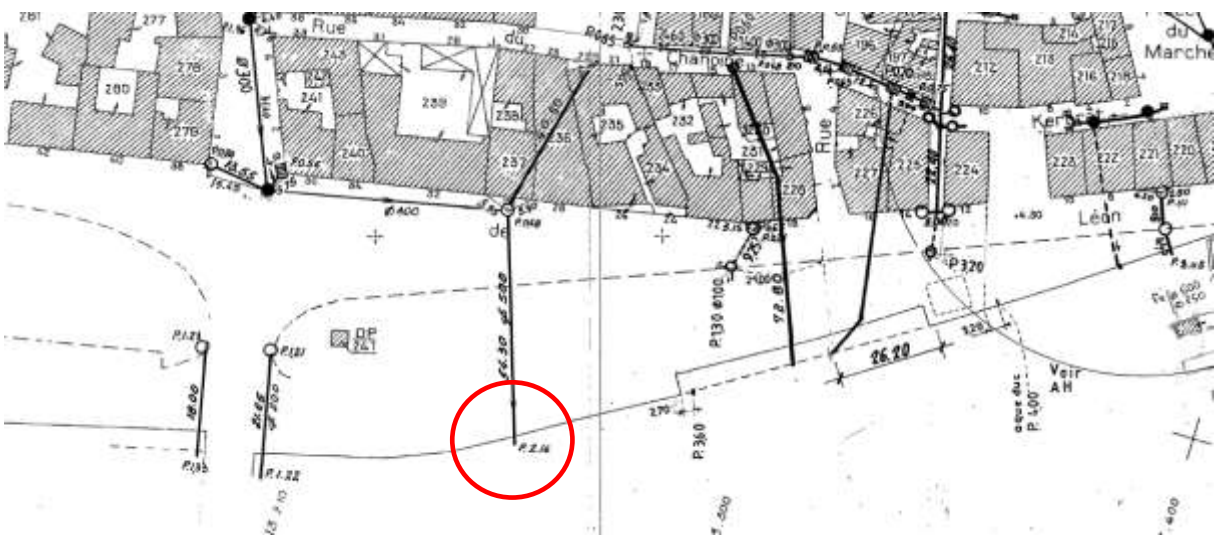
Sortie n°3 : (en rive gauche sous le quai de l'Elorn, en aval du pont de Rohan – section de 300 x 300)

Site accessible par échelle proche à marée basse, à l'aplomb de la voirie pour le relevé.



Sortie n°4 : (en rive droite sous le quai de l'Elorn, à l'aval du pont de Rohan - aqueduc rond de diamètre 600 mm)

Site moyennement accessible (vase) à pied ou par échelle à marée basse, à l'aplomb d'un parking pour le relevage.



- Le site retenu sur la commune de Landivisiau est le site n°6 :



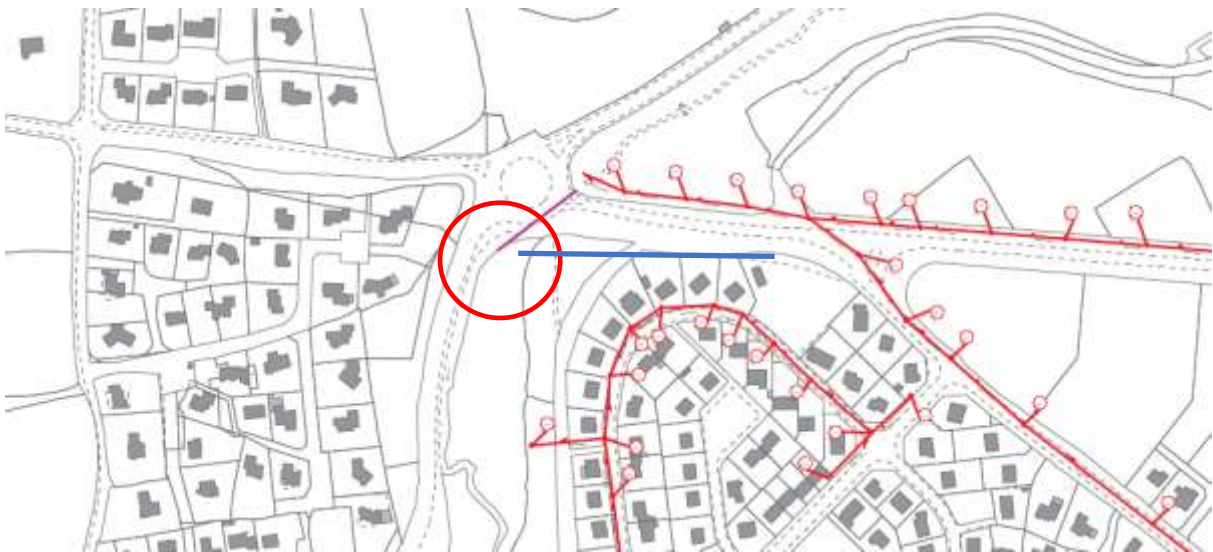
Sortie n°6 : (buse en béton de diamètre 600 mm)

Il s'agit d'un rejet direct en ruisseau, d'accès aisé, qui sera débroussaillé par les services communaux.

La buse concernée est située au côté immédiat d'une autre buse, du même type mais de diamètre 500 mm, non concernée dans un premier temps mais qui pourrait avantageusement être équipée du même filet dans un second temps.



N.B : le plan de réseaux cartographié ci-dessous en rouge n'est pas juste ; le positionnement réel de la buse concernée est indiqué en bleu :



- **Le site de base retenu sur la commune de Sizun est le site n°9 :**

Il est prévu de poser un filet sur la commune, qui devra pouvoir être déplacé d'une sortie pluviale à une autre, sur des buses similaires, en béton de diamètres 300 mm pour les n°8 et 9, et 400 mm pour la n°10.



Sortie n°9 : il s'agit d'une buse sortante en béton de diamètre 300 mm, en bordure de chemin, avec rejet direct en rivière.



Les photos ont été prises en condition de débit important ; les accès seront débroussaillés pour l'intervention.

V. Calendrier de réalisation

L'installation des filets est prévue à l'été 2020, et sera fonction notamment des conditions de pluviométrie et de débits dans les rivières susceptibles d'impacter le chantier.

VI. Présentation des réponses par les candidats

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Consultation datée et signée
- Mémoire justificatif
- Bordereau des prix unitaires (en annexe)

Le mémoire justificatif devra exposer les caractéristiques détaillées des prestations proposées, en lien avec les attentes du présent cahier des charges ; en particulier, il y sera joint :

- les caractéristiques de résistance mécanique et dans le temps des matériaux proposés, ainsi que l'adéquation des maillages utilisés avec les objectifs retenus de rétention des macro-déchets et de non obturation des réseaux d'eaux pluviales ;
- les moyens utilisés pour leur installation sur site ;
- les références de missions similaires réalisées au cours des années précédentes ;
- le détail du chiffrage des prestations, site par site, permettant de faire le choix des sites à équiper.

VII. Jugement des offres

Ce jugement sera effectué en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

- Références de missions similaires au cours des années précédentes pour 40%
- Adéquation de l'offre technique aux attentes du cahier des charges pour 30%
- Coût des prestations pour 30%

Au cours de l'examen des offres, des précisions et des renseignements complémentaires pourront être demandés au prestataire sur son offre.

ANNEXE



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

**INSTALLATION DE FILETS DE COLLECTE DES DECHETS
PLASTIQUES EN SORTIE DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES**

Conception, fourniture et pose de filets de rétention des macro-déchets en sortie de réseaux d'eaux pluviales :

Désignation	Description	PU (HT)	Observation
Conception, fourniture et pose des filets sur site	Site n°2		
	Site n°3		
	Site n°4		
	Site n°6		
	Site n°9		
Frais de séjour et déplacement	Pour l'équipement de 3 sites		
	Pour l'équipement de 5 sites		
Autre coût (préciser si concerné)			

N.B : un détail du calcul du coût des prestations pourra utilement être fourni en complément

A

le

Le titulaire

(Signature et cachet),